

toute opération de maintien de la paix des Nations Unies et améliorerait son efficacité sur le terrain. Parmi les modes de formation que nous avons à l'esprit, mentionnons les cours spéciaux sur les opérations de maintien de la paix et les missions d'observation des Nations Unies qui viendraient couronner les programmes nationaux de formation militaire; le partage des expériences acquises en matière de maintien de la paix en vue de préparer éventuellement un ensemble de normes internationalement reconnues ainsi qu'un manuel unique de formation pour les affectations au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; la formation préalable des officiers désignés pour remplir des fonctions de commandement ou d'état-major sous les auspices ou la coordination des Nations Unies; et la tenue de colloques régionaux et internationaux sur le maintien de la paix.

Le Canada tient à ce que les opérations de maintien de la paix continuent à favoriser la paix et la sécurité internationale. Nous avons bien l'intention de continuer à participer activement aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix au cours de l'année qui vient, et nous sommes d'avis que l'adoption de ce projet de résolution par l'Assemblée générale encouragera le Comité à poursuivre ses efforts avec une ardeur et un dévouement renouvelés. Nous croyons que les mesures pratiques et les principes directeurs devront recevoir la même priorité de la part du Comité spécial et de son groupe de travail. Ce sont là deux éléments importants si on veut assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU. En cette période où le maintien de la paix défraie les manchettes, l'Organisation des Nations Unies doit faire un effort spécial pour résoudre nombre des problèmes qui, autrefois, ont rendu difficile la mise sur pied de ses opérations de maintien de la paix.

3. CHYPRE

L'ambassadeur William H. Barton, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, a tracé la position du Canada quant à la question de Chypre. Dans sa déclaration en Plénière à l'Assemblée générale le 9 novembre 1977, il a abordé l'intérêt constant que porte le Secrétaire général aux problèmes de Chypre et à la participation importante du Canada à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). En faisant allusion à la visite du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Grèce, à Chypre et en Turquie ainsi qu'aux entretiens à Ottawa entre M. Jamieson et M. Okcun, ministre des Affaires étrangères de la Turquie, l'ambassadeur Barton a exprimé le désir d'une reprise prochaine des négociations par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général des Nations Unies. Voici la déclaration de l'ambassadeur Barton sur la question de Chypre.

La délégation du Canada, bien que parfois découragée par l'apparente irréductibilité des problèmes chypriotes, a été du moins encouragée par le fait que les deux parties semblent convenir que les Nations Unies peuvent jouer un rôle utile dans la recherche d'un règlement. Sous ce rapport, nous avons noté que le Secrétaire général continue de s'intéresser de près aux problèmes de Chypre. L'intérêt que le Canada porte à la question chypriote découle en partie de son intérêt pour le maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la Méditerranée orientale. L'appartenance de Chypre au Commonwealth ajoute évidemment à notre préoccupation face à la situation qu'elle connaît. Toutefois, notre principal souci reste la présence dans l'île, pour une quinzième